

Présidence du Comité Central
du Parti Congolais du Travail

Présidence de la République

Présidence du Conseil des
Ministres

Cabinet du Chef de l'Etat

République Populaire du Congo

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 02/806 du 31/8/82
portant nomination de Monsieur NOTÉ Etienne,
Inspecteur Principal du Trésor en qualité de
Directeur Général de la Caisse Congolaise
d'Amortissement.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47
de la Constitution ;

Vu le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux
titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le Décret n° 77/553 du 13 Novembre 1977 portant organisation du Ministère
des Finances ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/16 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28
Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux Intérim ;

Vu le Décret n° 81/618 du 15 Septembre 1981 portant nomination de Monsieur
BONDOUMBOU Jérôme en qualité de Directeur Général de la Caisse Congolaise d'Amor-
tissement ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur NOTÉ Etienne, Inspecteur Principal du Trésor de 4ème éche-
lon est nommé Directeur Général de la Caisse Congolaise d'Amortissement en rem-
placement de Monsieur BONDOUMBOU Jérôme, appelé à d'autres fonctions.

.../...

Article 2.- L'intéressé percevra à ce titre l'indemnité de fonctions fixée par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 31 Août 1982

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Pré-
sident du Conseil des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre des Finances

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

ITIMI-OSSETOUMBA-LEKOUNZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO-MATSONA.-